



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 OCT. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



23129545

N° d'entreprise : 0803 872 751

Nom

(en entier) : Hexa Build Fund 1

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite

Adresse complète du siège : Drève des Libellules 5, 1170 Watermael-Boitsfort

Objet de l'acte : Modification des statuts

Extrait des décisions du conseil d'administration du Gérant Statutaire de Hexa Build Fund 1 (le "Fonds") prises par consentement unanime écrit des administrateurs du 6 septembre 2023

Les membres du conseil d'administration du Gérant Statutaire, conformément à l'article 11, §3 des statuts et à l'article 5:75, paragraphe 2 du Code des Sociétés et des Associations,

DECIDENT de modifier l'article 6 et l'article 8.2.1 des statuts du Fonds et de les remplacer par le texte suivant, afin de mettre les statuts en concordance avec l'émission de nouvelles parts dans le Fonds :

Article 6 : Apports

Des apports ont été effectués dans la Société pour un montant total d'un million d'euros (1.000.000 EUR). En contrepartie de ces apports, mille (1.000) parts sans valeur nominale ont été émises. La somme de ces apports est qualifiée de « capital » dans les présents statuts.

Article 8 : Parts

Article 8.2. Classe de Parts

8.2.1. Lors de la constitution de la Société, les parts ont été divisées en quatre (4) classes, à savoir les parts de Classe A, les parts de Classe B, les parts de Classe C et les parts de Classe D :

- (i) Il existe 200 parts de Classe A.
- (ii) Il existe 650 parts de Classe B.
- (iii) Il existe 125 parts de Classe C.
- (iv) Il existe 25 parts de Classe D.

Les Parts de Classe D ne peuvent être détenues que par le Gérant Statutaire.

DECIDENT de coordonner les statuts du Fonds, dont une copie restera jointe au présent procès-verbal en Annexe 3.

DECIDENT d'accorder une procuration à l'agent de dépôt Carmen Theunis et à chaque employé de B-Docs BV, dont le siège est situé W. de Zwijgerstraat 27, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à Filip Lecoutre, Pauline Kustermans, Victoria Liégeois, Jeroen De Braekeleer et tout autre avocat de Linklaters LLP, dont les bureaux sont établis rue Brederode 13, 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir seul ou d'agir conjointement et de se substituer, pour représenter le Fonds pour les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de l'entreprise et toutes autres formalités administratives qui se rapportent aux résolutions ci-dessus.

Pour extrait analytique,

Jeroen De Braekeleer
Mandataire

Déposés en même temps:
- Les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).